

Rapport de la commission relatif au préavis municipal no 1/2022 – Réfection bitumineuse totale du préau scolaire ainsi que l'allée du cimetière.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs, les Conseillers,

En date du 11 février 2022, nous avons été nommés pour la commission qui a pour objet d'étudier le préavis no 1/2022, adopté par la municipalité le 7 février 2022. Une séance avec la municipalité a été organisée le mardi 1^{er} mars, afin d'obtenir toutes informations utiles à la compréhension du préavis.

Les éléments suivants ont été retenus :

- S'agissant du Préau scolaire, le choix du revêtement a été murement réfléchi et le goudron semble le mieux adapté à la configuration des lieux, du gravier par exemple ne semblait pas judicieux pour des raisons pratiques de nettoyage, à noter qu'il existe déjà des espaces verts (place de jeux, bancs), donc l'équilibre entre les zones goudronnées et herbeuses sont en adéquation avec l'ensemble du préau.
- La commission remarque également que les soubassements du collège seront remis à neuf ce qui est également bien réfléchi dans le cadre global des travaux, toutefois, une question est en suspens, à savoir s'il y a des conduites qui devraient être réfectionnées sur cette place, un passage camera semble nécessaire afin de faire le point sur l'état de ces conduites.
- Le remplacement des grilles et des caniveaux sont justifiés au vu de leurs états dégradés.
- Le fait d'y ajouter également une table extérieure et des poubelles de déchets à recycler est également un bon concept et répond à la Direction de l'établissement et son corps enseignant ; la commission se pose la question de la possibilité de planter un arbre auprès de la table pour avoir un peu d'ombre (?).
- Quant à l'allée du cimetière, le dégrappage et remise à niveau du terrain ainsi que la repose des pavés n'amène pas de commentaires particuliers, la logique du goudron nous paraît également judicieuse en raison de la pente, en effet du gravier glisserai et une allée complètement recouverte de pavés représente un cout trop élevé.

Le principe du financement pour ces deux chantiers nous paraisse tout fait raisonnable, à savoir le montant de CHF 130'000. --- pour la réfection du préau, financé par l'ASIVENOGE, le remboursement apparaitra en revanche sur les comptes 2023.

Quant à l'allée du cimetière, son financement de CHF 46'000. -- par la trésorerie courante est tout à fait adapté à ce genre de dépense.

Sur la base de nos réflexions, des questions et réponses qui nous ont été fournies, nous donnons un avis favorable pour la réalisation de ces deux projets de réfection.

Nous tenons à préciser toutefois, que la COFIN a été consultée sur ce préavis, mais en raison du délai trop court pour se prononcer par écrit sur ce préavis donnera lors du conseil son avis sur ce sujet et la manière de procéder pour une prochaine consultation.

Ainsi fait à Vufflens-la-Ville le 18 mars 2022

Alain Vienet

Alienor Llona

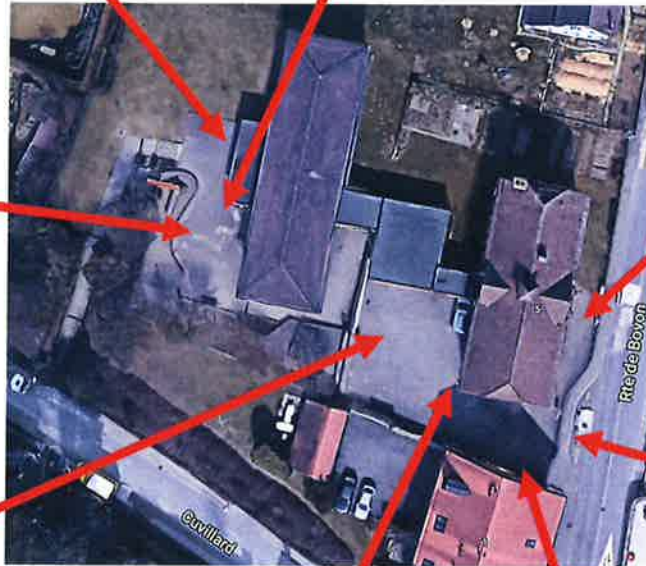
Patrik Wicht

Préavis municipal No 1/2022

Réfection bitumineuse totale du préau scolaire ainsi que de l'allée du cimetière

Visuel de l'état des sols

1. Préau Scolaire



2. Cimetière

